

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Arrêté portant publication de la liste par établissement  
ou par organisme des premières formations  
technologiques et professionnelles ouvrant droit  
à percevoir des fonds en provenant de la taxe d'apprentissage-2012

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code du travail, notamment ses articles L 6241-1 à L 6242-6 et son article R 6241-3 ;

VU la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

VU le décret n° 72-283 du 12 avril 1972 modifié relatif à la taxe d'apprentissage et portant application des dispositions de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 modifiée ;

VU les circulaires interministérielles du 24 août 2006 et du 10 septembre 2009 relatives à la publication des listes par établissement ou par organisme des premières fonctions technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

**Article premier :** La liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage en Aquitaine, est établie pour l'année 2012, conformément au tableau annexé.

**Article 2 :** Cette liste est consultable sur le site internet de la préfecture de région Aquitaine : [www.aquitaine.pref.gouv.fr/vos-demarches/Taxe-d-apprentissage-en-Aquitaine](http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/vos-demarches/Taxe-d-apprentissage-en-Aquitaine)

**Article 3 :** La secrétaire générale pour les affaires régionales d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Bordeaux, le 31 décembre 2011

Le préfet de région,

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

Année-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC